



Informations pour la rentrée scolaire 2020-2021

en Petite Section Maternelle

Merci de **retourner** les documents ci-dessous **en mairie** avant le 30 avril 2020

- Les 2 fiches de renseignements complétées,
- Le coupon signé du règlement intérieur du restaurant scolaire,
- Votre livret de famille et le cas échéant décision de justice relative à l'autorité parentale
- Un justificatif de domicile.
- Photocopies du carnet de vaccinations
- **A la rentrée scolaire, vous devrez fournir l'attestation CAF de votre **quotient familial daté de septembre** avant le 1^{er} octobre**

➤ Rappels de fonctionnement cantine :

Les inscriptions ou annulations peuvent être directement réalisées sur le *portail famille* <http://www.mairie-montastruc.fr>, rubrique «enfance et jeunesse», «restaurant scolaire», ou directement sur le site :

<https://harmonie.ecolesoft.net/portail/index.jsp>. Le code identifiant vous a été communiqué par la Mairie. Suivant le nouveau règlement sur la protection des données personnelles, c'est à vous de créer votre mot de passe. La Mairie s'engage à ne pas communiquer vos données à des tiers non autorisés. Si vous ne possédez pas d'accès Internet, une fiche d'inscription mensuelle papier est disponible en Mairie, à compléter et à retourner avant le 20 du mois précédent.

En cas **d'ajout ou d'annulation d'un repas**, un **délai de deux jours complets** entre le jour de votre demande de modification et le jour du repas (**hors mercredis, week-end et jours fériés**) est nécessaire. Le non-respect de ce délai entraîne un surcoût pour urgence de 3 € (trois euro) ou un refus de remboursement.

En **cas de maladie** de votre enfant, **prévenez immédiatement la mairie**, bureau des affaires scolaires par tout moyen (téléphone, courriel, site). Le remboursement du repas reste conditionné à la présentation d'un **justificatif médical** dans les 15 jours calendaires.

Cependant, les **deux premiers jours** seront retenus (jours de carence) **hors mercredis, week-end et jours fériés** et ce n'est qu'à partir du 3^{ème} jour que les repas ne seront pas facturés.

La **facture** mensuelle est établie **en début de mois suivant** et est disponible sur le site ou distribuée dans les cartables (uniquement si vous en avez fait la demande à la Mairie). La tarification des repas est indexée sur le **quotient familial** de la CAF que vous devez fournir en septembre. Vous pouvez régler vos factures sur le site par carte bancaire **avant le 20 du mois** ou en Mairie en espèces ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public.

➤ Numéros utiles :

Mairie cantine : 05 61 50 95 06 (messagerie hors ouverture)
courriel : cantine@mairie-montastruc.fr

fax : 05 61 84 17 15
internet : <http://www.mairie-montastruc.fr>

ALAE Maternelle et ALSH : 05 61 48 50 41
ALAE Élémentaire : 05 61 78 21 18

enfance.montastruc@loisireduc.org

Ecole Maternelle : 05 34 26 19 80 Rue René Delmas
Ecole Élémentaire : 05 61 84 31 52 Avenue de Castelnaud

ce.0311389s@ac-toulouse.fr
ce.0310669j@ac-toulouse.fr

➤ Horaires d'ouverture du bureau des affaires scolaires à la mairie :

	HORS VACANCES SCOLAIRES	VACANCES SCOLAIRES
Mardi :	8 h 30 - 12 h / 14 h - 19 h	8 h 30 - 12 h 30 / 14 h -18 h
Mercredi :	8 h 30 - 12 h	8 h 30 - 12 h 30
Jeudi :	8 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h	8 h 30 - 12 h 30 / 14 h -18 h

➤ Horaires scolaires et périscolaires :

Maternelle : ALAE 7h30 – école 8h45 – cantine 11h45 – école 13h30 – TAP 15h45 – ALAE 16h45 à 18h45 (pas de TAP le vendredi)
Mercredis : ALAE 7h30 – école 8h45 – ALAE 11h45 à 12h45 – ALSH 11h45 à 18h45

Elémentaire : ALAE 7h30 – école 9h – cantine 12h – école 14h - TAP 16h15 – ALAE 17h15 à 18h45 (pas de TAP le vendredi)
Mercredis : ALAE 7h30 – école 9h – ALAE 12h à 13h – ALSH 12h à 18h45

MATERNELLE	7h30/8h35	8h35/8h45	8h45/11h45	11h45/13h20	13h20/13h30	13h30/15h45	15h45/16h45	16h45/18h45
Lundi mardi jeudi	ALAE	relais	ECOLE	Cantine - ALAE	relais	ECOLE	TAP	ALAE
Mercredi	ALAE	relais	ECOLE	ALAE 11h45-12h45 ALSH 11h45	ALSH	ALSH	ALSH	ALSH
Vendredi	ALAE	relais	ECOLE	Cantine - ALAE	relais	ECOLE	ALAE	ALAE

ELEMENTAIRE	7h30/8h50	8h50/9h	9h/12h	12h/13h50	13h50/14h	14h/16h15	16h15/17h15	17h15/18h45
Lundi mardi jeudi	ALAE	relais	ECOLE	Cantine - ALAE	relais	ECOLE	TAP ou étude	ALAE
Mercredi	ALAE	relais	ECOLE	ALAE 12h/13h ALSH 12h (bus)	ALSH maternelle	ALSH maternelle	ALSH maternelle	ALSH maternelle
Vendredi	ALAE	relais	ECOLE	Cantine - ALAE	relais	ECOLE	ALAE	ALAE

Récrée de 10h30 à 11h